

## SECTION SEPTIÈME

*Conclusion*

A ces conditions, mais à ces conditions seules, on aura, et sûrement, des vaches en très bonne santé, qui fourniront conséquemment un lait exempt de germes morbides.

Que ceux donc de nos laitiers qui ont des vaches de races étrangères, les remplacent par des vaches canadiennes. Qu'après cela, le conseil de ville nomme un inspecteur chargé de voir à ce que les étables soient irréprochables au point de vue sanitaire.

Ces précautions prises, il n'y aura pas lieu de multiplier, au grand ennui des laitiers, les épreuves à la tuberculine. Une seule suffira pour démontrer que les vaches ainsi choisies, nourries et logées, sont exemptes de tuberculose.

Il y aurait là, il me semble, un bon moyen de concilier les intérêts de tous.

